



BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 26 février 2024 à 14h30
Salle de réunion de la CCEV

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-six février, à quatorze heures trente, les membres de bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la salle de réunion de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 20 février 2024

En exercice : 20

18 membres du Bureau étaient présents : Mme Annick BROSSIER, M. Gérard SAUGET, M. Alain REUILLON, M. Alain POURNIN, M. William GUIMPIER (départ à 16h30 avant l'étude du dossier Investissement du budget principal 2024), M. Bruno TAILLANDIER, M. Patrick GARGAUD, M. Jean AUFRERE, M. Georges BIDEAUX, Mme Christiane HUOT, M. Philippe KOCHER (départ à 17h après l'étude du dossier d'Investissement du budget principal 2024), M. Francis JOURDAIN, M. Guy LEVEQUE, Mme Chantal GODART, M. Claude DOUCET (départ à 17h après l'étude du dossier d'Investissement du budget principal 2024), M. Joël RETY, M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel BRUNET (départ à 17h après l'étude du dossier d'Investissement du budget principal 2024)

Étaient absents/excusés : M. Gilles BRANCHOUX, Mme Evelyne PICAUD

Secrétaire de séance : M. Jean AUFRERE

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2023
2. Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise (boucherie d'Ecueillé)
3. Préparation des budgets principal et annexes « abattoir » et « aménagement des zones d'activité » 2024
4. Projet de création d'un parc éolien à Levroux et point sur les autres projets en cours
5. Renouvellement de l'autorisation d'exploiter et extension de la carrière à ciel ouvert de silice globulaire à Selles-sur-Nahon
6. Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Villentrois
7. Communication sur l'Atlas de la Biodiversité Communale
8. Suites à donner à la convention Petites Villes de Demain
9. Gestion du personnel
10. Mobilier du siège d'Ecueillé
11. Questions diverses (retour sur le rendez-vous avec le Préfet au sujet de l'abattoir et du financement des ponts, diagnostic communal pour l'assainissement, gestion du gymnase de Valençay, constitution d'un groupe d'élus pour les conversations carbone, taux de vacance des logements sociaux de la CCEV, convention de mise à disposition des barnums de la CCEV, Villages d'avenir, création d'une régie d'avances de l'OTSI, mutualisation d'un assistant de prévention, etc.)

Dossier n°1-1 : Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 4 octobre 2023
DB2024_001

La Présidente demande aux membres du bureau s'ils ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal du bureau communautaire du 4 octobre 2023 qui leur a été adressé le 21 février 2024.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants, les membres absents lors de la séance du 4 octobre 2023 ne prenant pas part au vote, le bureau communautaire approuve le procès-verbal du bureau communautaire du 4 octobre 2023 tel que présenté.

Dossier n°1-2 : Approbation du compte-rendu du bureau communautaire du 30 janvier 2024

(Pour mémoire, les bureaux communautaires au cours desquels aucune délibération n'est prise ne font pas l'objet d'un procès-verbal de séance mais d'un simple compte-rendu permettant de reprendre succinctement le relevé des échanges et des avis émis par les membres du bureau.)

La Présidente indique que M. Bruno TAILLANDIER a demandé par mail que soit modifié le compte-rendu du bureau du 30 janvier 2024 (envoyé le 21 février 2024) de la manière suivante :

Ajout à l'ordre du jour portant sur le transfert de la Médiathèque de Valençay

Page 6 :

Version originale : « Bruno TAILLANDIER : On n'est pas là pour juger les gens. Valençay veut reprendre la bibliothèque et a expliqué pourquoi. Le problème de la médiathèque est un problème communautaire. Pourquoi Valençay se mêle-t-elle de la gestion des services de la CCEV ? Vous nous dites que nous ne sommes pas capables de gérer les finances de la CCEV. »

Version modifiée : « Bruno TAILLANDIER : Nous ne sommes pas là ni pour faire le procès des gens, ni pour les juger. La ville de Valençay a expliqué ses raisons qui sont légitimes, je voterai pour ! En revanche, la compétence de la médiathèque est communautaire, il me semble très difficile de la sous-traiter... »

M. Claude DOUCET est extrêmement choqué de la manière dont les échanges du 30 janvier concernant la médiathèque ont été retranscrits. Il rappelle que jusqu'à preuve du contraire, Valençay fait encore partie de la CCEV et qu'à ce titre, les élus représentant sa commune peuvent s'exprimer sur les sujets intéressant la CCEV.

La Présidente rappelle que les remarques s'adressaient au Directeur de la Ville de Valençay et non pas aux élus de la commune, le Directeur mettant en doute la capacité de la CCEV à gérer ses propres dossiers.

M. Claude DOUCET répond que ce n'est pas comme ça que c'est formulé.

M. Bruno TAILLANDIER réitère sa demande de modification du compte-rendu.

La Présidente indique que le compte-rendu sera donc modifié en ce sens et transmis dans sa nouvelle version à l'ensemble des membres.

Dossier n°2 : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise (boucherie d'Ecueillé) DB2024_002

Par courrier en date du 3 janvier 2024, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a été sollicitée par M. Quentin MARY, gérant majoritaire de la SARL « La petite boucherie », pour l'attribution d'une subvention « Aide à l'immobilier d'entreprise pour les TPE » dans le cadre de son projet de rénovation et d'aménagement de sa boucherie située 16 place du 8^{ème} Cuirassier à Ecueillé.

Le 1^{er} novembre 2023, M. Quentin MARY a repris l'activité boucherie de M. Michel PACAUD en lui achetant son fonds de commerce. L'activité a débuté de façon très encourageante. M. Quentin MARY a bénéficié d'un très bon accompagnement de la commune d'Ecueillé. Les murs étant la propriété de la commune d'Ecueillé, celle-ci a décidé d'un investissement financier conséquent pour aider à la rénovation de la boutique et des locaux de travail attenants (électricité, chambre froide, vitrine réfrigérée...) et porter ainsi favorablement le projet du repreneur.

De son côté, M. Quentin MARY a prévu d'engager une série de travaux et d'aménagements (maçonnerie, carrelage, placo, revêtements de sols, peinture, équipement et sécurité des locaux...) pour permettre un meilleur accueil clients et de meilleures conditions d'hygiène et de travail pour exercer son métier. La demande de subvention porte donc sur cette enveloppe de travaux et d'aménagements fixée à environ 22 000 € HT. Le taux appliqué est de 20 % soit une aide chiffrée à environ à 4 400 euros.

Les travaux engagés simultanément par la commune d'Ecueillé et par M. Quentin MARY ont débuté fin janvier 2024. La réouverture de la boutique est programmée courant février 2024.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise approuvé par délibération DCC n° 2020_ 147 en date du 17 décembre 2020, modifié par délibérations n°DCC2021_66 du 22 juin 2021, n°DCC2021_117 du 10 novembre 2021 et n°DCC2023_066 du 15 mai 2023,

Vu le projet présenté,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau communautaire approuve l'attribution d'une subvention de 4 400 € à la SARL « La petite boucherie », représentée par M. Quentin MARY pour la réalisation de son projet immobilier, dit que les crédits inscrits à l'article 20422 du budget principal 2024 seront suffisants et autorise la Présidente à signer la convention afférente avec M. Quentin MARY, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°3 : Préparation des budgets principal et annexes « abattoir » et « aménagement des zones d'activité » 2024

1) Budget annexe « aménagement des zones d'activité » 2024

Voir page 4

Avis favorable à l'unanimité rendu par le bureau communautaire

Cette version sera donc présentée pour approbation au conseil communautaire du 9 avril 2024.

CCEV
BUDGET ZONES D'ACTIVITES 2024

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
Chapitres		Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Propositions budget 2024	Chapitres		Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Propositions budget 2024
011	Charges de gestion générale	2 820,28 €	35 435,30 €	2 800,46 €	5 061,12 €	002	Excédent reporté	4 260,73 €	24 435,30 €	24 435,30 €	24 061,12 €
012	Charges de personnel	- €	- €	- €	- €	70	Produits des services, du doma	668,73 €	1 000,00 €	1 414,47 €	1 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €	- €	75	Produits des immeubles	124,83 €	- €	264,75 €	- €
042	Opérations d'ordre - vente terrains	10 732,00 €	- €	- €	- €	75	Versement du budget principal	30 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	- €
020	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	20 000,00 €	77	Vente terrains	10 732,00 €	- €	- €	- €
TOTAL		13 552,28 €	35 435,30 €	2 800,46 €	25 061,12 €	TOTAL		45 786,29 €	35 435,30 €	36 114,52 €	25 061,12 €
RESULTAT										33 314,06 €	- €

INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Programme	art	Objet	Réalisé 2023	RAR	Ajouts BP 2024	TOTAL BP 2024	Objet	Réalisé 2023	RAR	Ajouts BP 2024	TOTAL BP 2024		
001	Déficit d'investiss	001	Financement N-1	361 298,71 €	- €	- €	- €	001	Excédent 2023	- €	- €	125 747,06 €	125 747,06 €
	ZA de la Grange - Valençay	2151	Abri bois vannes réseau	- €	- €	4 500,00 €	4 500,00 €	021	Virement de la section de foncti	- €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
	ZA de Villegouin	2151	Réserve incendie	- €	14 800,00 €	- €	14 800,00 €	1068	Affectation	7 798,71 €	- €	9 252,94 €	9 252,94 €
	02 ZA de Beauvais - LUCAY	204	Branchement EDF	6 634,81 €	- €	- €	- €	10222	FCTVA	702,60 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
		2111	Terrains nus WD52	246,19 €	- €	- €	- €	13461	DETR	47 182,18 €	- €	- €	- €
		2151	Réserve incendie	- €	15 700,00 €	- €	15 700,00 €	1322	Région (Pays)	40 500,00 €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
		2151	Travaux d'aménagemen	2 256,72 €	25 000,00 €	- €	25 000,00 €	1323	Département	- €	- €	16 500,00 €	16 500,00 €
	ZA CCEV	2188	Signalisation	- €	30 000,00 €	40 000,00 €	70 000,00 €	168751	Avance BP	400 000,00 €	- €	- €	- €
Sous-total ZA de Beauvais - LUCAY			9 137,72 €	70 700,00 €	40 000,00 €	110 700,00 €	Sous-total ZA de Beauvais - LUCAY			488 384,78 €	30 000,00 €	36 500,00 €	66 500,00 €
	04 ZA du Cabaret - VICQ	2111	Terrains nus	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	10222	FCTVA	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
		2031	Etudes faisabilité	- €	50 000,00 €	30 000,00 €	80 000,00 €						
		2151	Réserve incendie	- €	19 500,00 €	- €	19 500,00 €						
Sous-total ZA du Cabaret - VICQ			- €	79 500,00 €	30 000,00 €	109 500,00 €	Sous-total ZA du Cabaret - VICQ			- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL			370 436,43 €	#####	74 500,00 €	239 500,00 €	TOTAL			496 183,49 €	30 000,00 €	201 500,00 €	239 500,00 €
RESULTAT										125 747,06 €	- 135 000,00 €	127 000,00 €	- €

2) Budget annexe « abattoir » 2024

CCEV BUDGET ABATTOIR 2024										
FONCTIONNEMENT										
DEPENSES					RECETTES					
Chapitres	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Propositions budget 2024	Chapitres	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Propositions budget 2024	
011	Charges de gestion générale	194 028,93 €	288 255,91 €	264 380,25 €	290 929,92 €	Excédent reporté	- €	35 655,91 €	35 655,91 €	7 929,92 €
012	Charges de personnel	330 696,01 €	335 000,00 €	334 834,57 €	375 000,00 €	Remboursement sur rémunérations	1 421,03 €	500,00 €	1 456,91 €	500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 730,95 €	8 000,00 €	- €	1 000,00 €	Vente de produits et services	576 326,84 €	605 000,00 €	591 119,15 €	691 500,00 €
66	Intérêts des emprunts	1 621,34 €	2 100,00 €	1 203,63 €	1 000,00 €	Produits except. (dont subv° d'équilibre)	30 048,02 €	47 000,00 €	47 000,00 €	42 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	253,01 €	1 800,00 €	265,54 €	1 000,00 €	Autres produits de gestion courante	- €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
68	Amortissements des biens et provision	64 603,94 €	70 000,00 €	68 810,88 €	75 000,00 €	Reprise sur provisions	2 730,95 €	- €	- €	- €
020	Virement à l'investissement	- €	- €	- €	20 000,00 €	Amortissements des subventions	14 729,67 €	15 000,00 €	14 729,67 €	20 000,00 €
TOTAL		593 934,18 €	705 155,91 €	669 494,87 €	763 929,92 €	TOTAL	625 256,51 €	705 155,91 €	689 961,64 €	763 929,92 €
					dont Retrait 1 agent mutation interne + 1 K€ Visites médicales et autres frais RH + 3k€ remplacements	RESULTAT		31 322,33 €	20 466,77 €	- €
								+7,5k€ livraison + 95k€ reval red env pour 690 TEC		
INVESTISSEMENT										
DEPENSES					RECETTES					
art	Objet	Réalisé 2023	RAR	Ajouts BP 2024	TOTAL BP 2024	Objet	Réalisé 2023	RAR	Ajouts BP 2024	TOTAL BP 2024
001	Déficit 2022	28 079,57 €	- €	34 236,85 €	34 236,85 €	001	Excédent N-1	- €	- €	- €
040	Op° ordre sect°	14 729,67 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	040	Amortissements	68 810,88 €	- €	75 000,00 €
1641	Emprunts	18 564,97 €	- €	19 000,00 €	19 000,00 €	1068	Affectation	8 079,57 €	- €	12 536,85 €
2031	Etudes pour extension	2 490,00 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	1311	Etat	18 205,44 €	16 700,00 €	10 000,00 €
2131	Travaux sur bâtiments	29 515,47 €	10 000,00 €	90 000,00 €	100 000,00 €	1312	Région	25 000,00 €	25 000,00 €	377 000,00 €
2131	Extension Abattoir	22 450,00 €	- €	1 860 000,00 €	1 860 000,00 €	1347	Etat - DETR	- €	- €	377 000,00 €
2157	Acquisition matériel divers	38 503,06 €	10 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €	1641	Emprunt/Subv° d'équipement	- €	- €	1 200 000,00 €
						021	Virement du fonctionnement	- €	- €	20 000,00 €
TOTAL		154 332,74 €	20 000,00 €	2 093 236,85 €	2 113 236,85 €	TOTAL	120 095,89 €	41 700,00 €	2 071 536,85 €	2 113 236,85 €
						RESULTAT		- 34 236,85 €	21 700,00 €	- 21 700,00 €

En recettes de fonctionnement, les remboursements sur rémunérations vont être majorés de 4 500 € correspondant aux remboursements de l'Assurance Maladie. La subvention d'équilibre sera donc réduite d'autant.

Une nouvelle version de ce budget sera présentée à un prochain bureau.

3) Budget principal 2024 – section d'investissement

DEPENSES OBLIGATOIRES		
Déficit des restes à réaliser	Solde N-1	140 450 €
Emprunts - capital	Remboursement en capital des emprunts (et cautions)	135 000 €
DEV ECO	Actionnariat SEM Territoires Développement	218 000 €
	Aide à l'immobilier d'entreprises + Fonds partenarial de proximité	25 000 €
VOIRIE	Panneaux de signalisation	10 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE	OTSI	22 700 €
MUSEE	Remise en état du sol des toilettes + caisse enregistreuse + matériel informatique	12 500 €
SENTIER B. RABIER	Développements Application mobile SDBR - Intégration Tourinsoft	3 450 €
ASSAINISSEMENT	Etude de transfert de la compétence	50 000 €
SOUS-TOTAL		617 100 €
DEPENSES A STATUER		
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	DATI - Présence verte (déchetteries, musée, médiathèques)	5 950 €
	Chapiteaux, anémomètre et lests, plateformes de travail	9 000 €
	Remplact PARTNER par véhicule 9 places	35 000 €
	Utilitaire et matériel pour entretien des locaux en régie	25 000 €
	Armoires produits dangereux	12 500 €
DECHETTERIES	Levée de doute (3 300 €) et contrôle d'accès (101 500 €)	104 800 €
OM	Conteneurs + Colonne verre fixes	35 000 €
ESPACE GATINES	Petits travaux : rénovation bureau 5 et AJEV + mise en conformité éclairage sécurité + menuiseries entrées	15 800 €
	Achat matériel animation, musique, MAO, espace numérique	13 005 €
MEDIATHEQUE ECUEILLE	Banquette de lecture	2 800 €
	Achat mobilier + grilles d'exposition	5 150 €
MUSEE	Enseigne	6 000 €
	Remplacement éclairage	25 000 €
SIEGE VALENCAY	Achat matériel : mobilier + informatique (imprévus)	12 000 €
	Travaux sur le bâtiment : éclairage locaux, menuiseries	7 700 €
SOUS-TOTAL		314 705 €
TOTAL DEPENSES		931 805 €
		1 933 533 €
CREDITS DISPONIBLES		1 001 728 €
	Excédent d'investissement reporté 2023	423 140 €
	FCTVA	160 000 €
	Affectation supplémentaire	0 €
	Subventions diverses	102 500 €
	Emprunt	0 €
	Fonds de concours communaux	0 €
	Virement de la section de fonctionnement	0 €
	Amortissements	200 000 €
	Participations financières SEM Territoires Développement	218 000 €
TOTAL RECETTES		1 103 640 €
EXCEDENT		171 835 €
Travaux à programmer pour 2025	Ponts Langé - Ecueillé - Vicq	876 000 €

Concernant les systèmes d'alerte pour les agents isolés (DATI), le coût pour le musée et les médiathèques est de 950 € et de 5 000 € pour les deux déchetteries. Pour ces dernières, il est en effet prévu que le système permette aussi aux agents d'accueil de gérer les enlèvements de bennes.

La Présidente rappelle que la CCEV a déjà essayé de demander aux agents d'accueil de réaliser eux-mêmes leurs demandes d'enlèvements de bennes mais que cela n'avait pas fonctionné. La chargée de mission du service de gestion des déchets avait dû tout reprendre, car les agents font des erreurs.

Les membres du bureau demandent à disposer de plus d'informations sur les usages de ces DATI.

Les membres du bureau ne valident pas l'acquisition d'un anémomètre, considérant qu'il peut ne pas y avoir de vent lors du montage mais qu'il y en ait lors de la manifestation.

Concernant les plateformes de travail, ces équipements sont requis par le DUERP. **Les membres du bureau proposent l'acquisition d'une seule plateforme de travail** qui sera mise en place à la médiathèque d'Ecueillé.

Concernant le projet d'acquisition de deux véhicules, **les membres du bureau proposent le retrait du véhicule utilitaire et le maintien du véhicule 9 places**, qui sera inscrit au budget mais pour lequel une nouvelle validation du bureau devra intervenir avant l'achat effectif. Pour mémoire, ce véhicule 9 places devait initialement être financé par de la publicité mais l'entreprise en charge de cette commercialisation ne donne aucune nouvelle depuis plus de deux ans, malgré les relances de la CCEV.

Philippe KOCHER : On a plus besoin d'une dameuse vibreuse que d'un anémomètre, qui ne sert pas à grand-chose.

Concernant le contrôle d'accès dans les déchetteries, M. Alain REUILLON propose de retravailler le sujet au cours de l'année 2024 pour **présenter un projet plus abouti**, notamment en matière de subventions, **au budget 2025**. Il insiste cependant sur le fait que la mise en place du contrôle d'accès, avec 22 000 passages par an à Valençay, sera indispensable à terme car elle permettra de résoudre un certain nombre de problèmes.

Concernant le Musée de l'Automobile, les membres du bureau proposent de ne pas retenir le remplacement de l'éclairage.

Les autres investissements sont validés par le bureau.

La version ainsi modifiée sera représentée à un prochain bureau.

Départ de MM. Michel BRUNET, Claude DOUCET et Philippe KOCHER à 17h

4) Précisions sur le résultat du budget principal 2023

FONCTIONNEMENT					
FONCTIONNEMENT		Montant des Recettes de fonctionnement 2023 <i>hors report de l'excédent de fonctionnement de 2022</i>	6 200 146 €		
		Montant des Dépenses de fonctionnement 2023	- 6 041 637 €		
		Résultat 2023 : EXCEDENT <i>hors report de l'excédent de fonctionnement de 2022</i>	= 158 509 €		
					dont 100 000 € de déficit des OM
		Excédent si toutes les dépenses avaient été engagées			
		Subventions PSE non versées	- 72 000 €		86 509 €
		Pour mémoire, part communale du FPIC	215 000 €		
		A noter			
		Augmentation Recettes du Musée de l'Automobile	27 000 €		
		Augmentation Recettes Taxe de Séjour	17 000 €		
		RESULTAT COMPTABLE DE FONCTIONNEMENT 2023			
		Report de l'excédent de fonctionnement de 2022	+ 756 049 €		
		Montant des Recettes de fonctionnement 2023	+ 6 200 146 €		
		Montant des Dépenses de fonctionnement 2023	- 6 041 637 €		
	Résultat réel de fonctionnement 2023 : EXCEDENT	= 914 559 €			

INVESTISSEMENT					
INVESTISSEMENT		Montant des Recettes d'investissement 2023	1 195 508 €		
		Montant des Dépenses d'investissement 2023	- 1 192 189 €		
		Montant de l'excédent d'investissement 2022 reporté	+ 491 935 €		
		Résultat intermédiaire d'investissement 2023 : EXCEDENT	= 495 254 €		
		RAR	Montant des Recettes en restes à réaliser 2023	224 200 €	
			Montant des Dépenses en restes à réaliser 2023	- 346 650 €	
			Résultat des restes à réaliser 2023 : DEFICIT	= 122 450 €	
			Résultat d'investissement 2023 : EXCEDENT	= 372 804 €	
			dont affectation facultative 2023	323 400 €	

Restes à réaliser - dépenses

Article	Libellé	Crédits ouverts	Réalisé	Disponible	Restes à réaliser
2031	Etudes	25 000,00	96,00	24 904,00	25 000,00
20422	Participations Economie - CCEV (2023)	25 000,00	7 500,00	17 500,00	57 500,00
2051	Logiciels - Site OTSI	38 450,00	7 728,00	30 722,00	17 450,00
21311	Bâtiments publics - Siège	67 350,00	14 058,42	53 291,58	3 800,00
21321	Immeubles de rapport - espace Gâtines	40 945,00	0,00	40 945,00	35 000,00
21351	Installations générales - Déchetteries	65 000,00	24 239,65	40 760,35	25 000,00
215738	Matériel de signalisation de voirie	10 000,00	6 085,69	3 914,31	1 000,00
21738	Autres constructions - AAGDV	750,00	19 269,03	-18 519,03	1 200,00
21751	Réseaux de voirie - ouvrages d'art	735 285,00	394 331,98	340 953,02	170 000,00
21838	Matériel informatique et de bureau	54 713,00	51 942,42	2 770,58	2 500,00
21848	Mobilier de bureau (Médiathèques)	7 600,00	2 607,16	4 992,84	4 900,00
2188	Autres immobilisations corporelles (conten	55 075,00	45 744,97	9 330,03	3 300,00
	Opérations réelles	2 381 599,41	1 171 744,45	1 209 854,96	346 650,00
	Total Dépenses :	2 666 099,41	1 192 188,98	1 473 910,43	346 650,00

BUDGET PRINCIPAL CCEV 2023

Restes à réaliser - recettes

Article	Libellé	Crédits ouverts	Réalisé	Disponible	Restes à réaliser
1323	Subvention Département FAR	120 700,00	63 072,00	57 628,00	65 000,00
13258	Autres groupements (SMPV)	0,00	4 059,00	-4 059,00	4 000,00
13462	DSIL - Ouvrages d'art	227 000,00	9 000,00	218 000,00	155 200,00
	Opérations réelles	1 779 185,41	983 725,38	303 524,62	224 200,00
	Total Recettes :	2 666 099,41	1 195 507,91	978 656,09	224 200,00

CCEV
BUDGET PRINCIPAL
RESULTAT DES ANNEES PRECEDENTES

		FONCTIONNEMENT										
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
FONCTIONNEMENT	Montant des Recettes de fonctionnement de l'année <i>hors report de l'excédent de fonctionnement n-1</i>	4 601 897 €	4 736 953 €	5 266 207 €	4 678 948 €	4 502 319 €	4 745 725 €	5 037 314 €	5 502 203 €	6 161 335 €	6 200 146 €	
	Montant des Dépenses de fonctionnement de l'année	4 009 658 €	4 248 540 €	4 754 441 €	4 579 356 €	4 486 050 €	4 286 951 €	4 446 359 €	4 991 656 €	5 532 234 €	6 041 637 €	
	Résultat de l'année : EXCEDENT <i>hors report de l'excédent de fonctionnement n-1</i>	592 239 €	488 414 €	511 767 €	99 592 €	16 269 €	458 775 €	590 956 €	510 547 €	629 101 €	158 509 €	
	Excédent reporté de l'année n-1	662 909 €	792 830 €	668 717 €	776 544 €	801 037 €	457 905 €	328 182 €	589 554 €	450 348 €	756 049 €	
	Résultat réel de fonctionnement de l'année	1 255 148 €	1 281 244 €	1 180 483 €	876 136 €	817 307 €	916 679 €	919 138 €	1 100 100 €	1 079 449 €	914 559 €	
		INVESTISSEMENT										
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement au 31 décembre de l'année	86 447 €	189 273 €	267 987 €	290 794 €	- 233 802 €	- 695 997 €	- 353 660 €	- 84 328 €	491 935 €	495 254 €	
	Résultat d'investissement en restes à réaliser	- 148 765 €	- 401 800 €	- 471 926 €	- 365 893 €	- 125 600 €	107 500 €	24 076 €	- 565 424 €	- 455 400 €	- 122 450 €	
	Résultat d'investissement de l'année	- 62 318 €	- 212 527 €	- 203 939 €	- 75 099 €	- 359 402 €	- 588 497 €	- 329 584 €	- 649 752 €	36 535 €	372 804 €	
	Affectation obligatoire du fonctionnement vers la section d'investissement	62 318 €	212 527 €	203 939 €	75 099 €	359 402 €	588 497 €	329 584 €	649 752 €	- €	- €	
Affectation complémentaire du fonctionnement vers la section d'investissement	400 000 €	400 000 €	200 000 €						323 400 €	- €		
Affectation totale à l'article 1068 du budget n + 1	462 318 €	612 527 €	403 939 €	75 099 €	359 402 €	588 497 €	329 584 €	649 752 €	323 400 €	- €		
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement sur le budget n + 1	792 830 €	668 717 €	776 544 €	801 037 €	457 905 €	328 182 €	589 554 €	450 348 €	756 049 €	914 559 €		

5) Budget principal 2024 – budget du service de gestion des déchets ménagers

Etabli selon les comptes administratifs						
Déchetteries comprises						
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévu	Réalisé	taux 17%
ANNEES	2020	2021	2022	2023	2023	PREVU 2024
Charges à caractère général	1 338 218,33	1 355 501,43	1 671 066,59	1 835 000,00	1 856 968,49	2 025 000
Charges de personnel	88 765,02	109 375,33	132 096,31	114 000,00	110 370,55	130 000
Autres charges de gestion courante	1 118,50	1 783,09	262,95	1 500,00	1 111,65	1 500
Charges exceptionnelles	14 564,81	621,52	74,40	0,00	66,91	
Amortissements	12 340,35	12 340,36	12 232,97	13 000,00	11 747,85	15 000
TOTAL DEPENSES	1 455 007,01	1 479 621,73	1 815 733,22	1 963 500,00	1 980 265,45	2 171 500
Taxe OM	1 213 048,00	1 374 905,00	1 510 240,00	1 600 520,00	1 601 327,00	1 661 340
Atténuation de charges	89 733,85	162 462,16	171 981,41	191 000,00	192 799,91	193 000
Produits des services	87 685,44	102 663,42	84 718,20	85 000,00	77 763,20	64 000
Subventions			10 751,53	10 000,00	12 005,70	0
Autres produits de gestion courante	382,30	200,05	0,00	0,00	0,00	0
Produits exceptionnels		76 146,63	0,00	0,00		0
TOTAL RECETTES	1 390 849,59	1 716 377,26	1 777 691,14	1 886 520,00	1 883 895,81	1 918 340
RESULTAT	-64 157,42	236 755,53	-38 042,08	-76 980,00	-96 369,64	-253 160,00
			81 957,92	Excédent si seult 12 mois avaient été payés		
Taux de TEOM	14,20%	16%	17%	17%		17,00%

En 2023, le service enregistre un déficit supérieur de 20 000 € environ par rapport aux prévisions. M. Alain REUILLON explique que cela est dû à l'augmentation importante des gravats et déchets verts reçus en déchetterie ainsi qu'à l'externalisation du tri. Il rappelle également l'augmentation des marchés de 15% et la baisse du coût de rachat des matières.

Le bureau communautaire demande à retravailler le budget du service de gestion des déchets lors d'une prochaine réunion.

6) Budget principal 2024 – GEMAPI

Pour mémoire, la CCEV finance chaque année cinq syndicats de rivière par le biais de la taxe GEMAPI :

	Montant versé en 2023	Montant sollicité pour 2024
Syndicat d'aménagement du bassin de l'Indre	1 722 €	1 722 €
Syndicat de la vallée du Renon	4 500 €	4 500 €
Syndicat de la vallée du Fouzon	6 000 €	6 000 € + 1 500 € pour l'entretien des cours d'eau hors contrat de bassin
Syndicat du bassin du Nahon	34 320 €	34 320 €
Syndicat d'aménagement des rivières du Modon et du Trainefeuille	50 000 € (dont 17 000 € autofinancés)	50 000 €
TOTAL	96 542 € dont 80 000 € financés par la taxe GEMAPI	98 042 €

Philippe KOCHER : Si on intègre les 17 000 € dans la taxe GEMAPI, on les sanctuarise. Il faudrait mieux maîtriser les dépenses des syndicats des rivières.

Joël RETY : l'AELB oblige à faire des études qui coûtent cher et après, les syndicats n'ont plus d'argent pour faire les travaux.

Bruno TAILALNDIER : Il faudrait plus de communication des présidents des syndicats des rivières.

Le bureau communautaire propose de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 96 542 € mais émet un avis défavorable sur le principe d'un financement de 1 500 € supplémentaires pour l'entretien des cours d'eau hors contrat de bassin en 2024, tel que demandé par le Syndicat de la Vallée du Fouzon. Il souhaite se laisser le temps d'interroger les autres syndicats pour savoir s'ils envisagent de mettre en œuvre des mêmes opérations d'entretien.

Cette proposition sera intégrée dans le budget principal 2024 qui sera présenté à un prochain bureau.

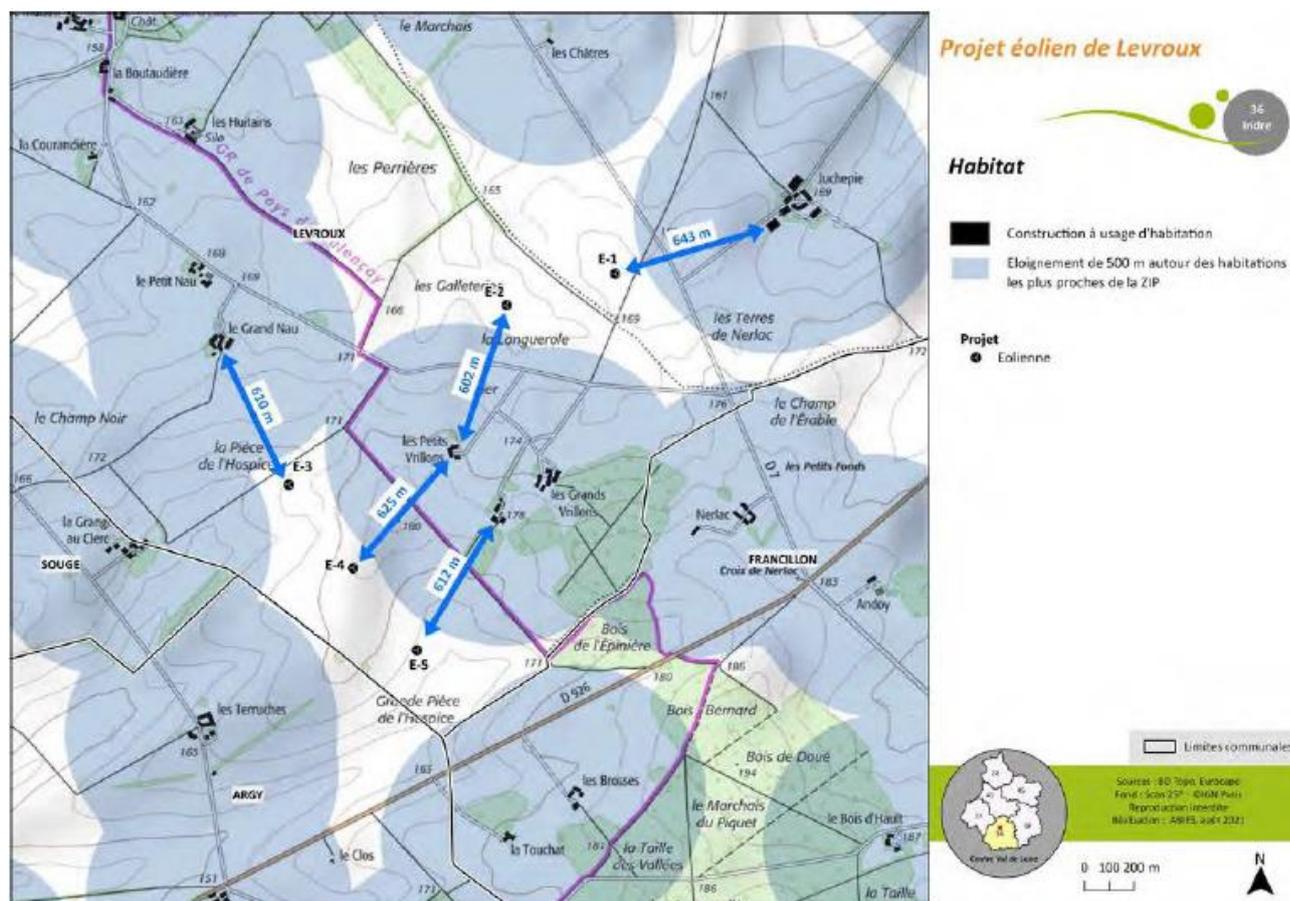
Dossier n°4 : Projet de création d'un parc éolien à Levroux et point sur les autres projets en cours

La Présidente indique qu'une enquête publique pour l'installation et l'autorisation d'exploiter un parc éolien à Saint-Pierre-de-Lamps et Saint-Martin-de-Lamps sur la commune de Levroux s'est ouverte le 25 janvier 2024.

Composé de cinq aérogénérateurs, le projet comprend également des ouvrages annexes, notamment des plateformes, deux postes de livraison électrique et un réseau de raccordement électrique souterrain.

Les machines (modèle Nordex N131/3600 HH99) présenteront les caractéristiques suivantes :

- hauteur totale de l'éolienne en bout de pale : 164,50 m
- diamètre du rotor : 131 m
- hauteur au moyeu : 99 m
- hauteur bas de pale : 34,50 m
- puissance unitaire : 3,6 MW



Eloignement par rapport aux habitations (source : étude d'impact, page 336)

Plan extrait du dossier du pétitionnaire

Dans son rapport n°2023-4274, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) fait un certain nombre de recommandations, parmi lesquelles :

- « [la nécessité de] compléter l'étude d'impact par une évaluation des incidences des modalités, de raccordement du projet au réseau, susceptibles d'être mises en œuvre ;
- [la reprise de] la présentation du contexte éolien en prenant en compte l'ensemble des projets éoliens susceptibles d'être construits ;
- [la réévaluation des] incidences paysagères du projet globalement
 - . globalement en prenant en compte l'ensemble des projets éoliens connus ;
 - . et pour certains sites et monuments au regard des incidences effectives en matière de visibilité ;
- [la nécessité de] compléter l'évaluation environnementale par un examen de l'articulation du projet avec le Sdage Loire-Bretagne 2022-2027 ;
- [la mise à jour du] bilan énergétique et carbone du parc éolien. »

Sur chacun de ces points, le pétitionnaire a apporté ses réponses en novembre 2023.

La Présidente indique avoir été destinataire de deux communiqués de presse émanant de la commune de Levroux faisant part de l'opposition catégorique des élus de la commune et de la Communauté de Communes Levroux Boischaud Champagne à l'installation de ce parc éolien sur leur territoire, au regard des arguments suivants :

- « Le paysage et la conservation des sites et des monuments comptent au nombre des intérêts protégés par l'article L.511-1 du Code de l'Environnement,
- Le projet d'implantation de cinq éoliennes de 164,5 mètres doit prendre en compte les enjeux locaux,
- Le projet est à moins de 3 km des monuments classés de la commune de Moulins-sur-Céphons (vestiges d'un champ préhistorique, motte féodale, église XI^e, XII^e et XV^e et dolmen et cromlech de La Pierre) et en covisibilité depuis les points culminants de ces sites,
- Le projet présente une covisibilité depuis le château de Villegongis monument historique classé,
- Le projet présente une covisibilité depuis la ligne à voie ferrée métrique le Blanc-Argent sur le tronçon Luçay-le-Mâle-Argy - Gare d'Argy monument historique inscrit,
- La Ville de Levroux est homologuée Petite cité de caractère® et porte un projet de Site patrimonial remarquable (SPR) en lien avec l'Architecte des bâtiments de France,
- La collégiale Saint-Sylvain, classée monument historique entre en covisibilité directe avec des éoliennes,
- La zone à enjeux des châteaux de Valençay, Bouges-le-Château et Levroux de l'ancien Schéma Régional Eolien se situe à une distance réduite de 2,5 km de la zone d'implantation potentielle. »

La Présidente précise que les éoliennes se situent à moins de 6 km de la commune de Frédille et 8 km de Pellevoisin puis elle ouvre le débat.

Des élus rappellent que le SCOT du Pays de Valençay en Berry a identifié le secteur d'implantation comme une zone relevant de corridors écologiques des trames verte et bleue et en prévoit la surveillance.

Par ailleurs, les élus rappellent que la CCEV, dotée d'une offre importante (Château de Valençay, Musée de l'Automobile, Train du Bas Berry, gîtes, tourisme nature dont le Sentier Benjamin Rabier, etc.) s'investit beaucoup dans le tourisme. Elle est rejointe en ce sens par le Département de l'Indre, au travers de l'Agence d'Attractivité de l'Indre et de ses lourds investissements en faveur de la préservation et de la valorisation du Château de Valençay, porte d'entrée touristique du département, en lien avec les Châteaux de la Loire et le Zoo Parc de Beauval. Il s'appuie sur ce patrimoine illustre pour rayonner touristiquement à l'échelle nationale et internationale.

En parallèle, le Pays de Valençay en Berry (dont la Communauté de Communes Levroux Boischaud Champagne et la CCEV sont membres) travaille également à la mise en œuvre d'une stratégie touristique orientée vers la destination « Valençay » pour faire de ce secteur une entrée touristique identifiée et valorisante pour le département de l'Indre.

Ainsi, la CCEV a misé très largement sur le tourisme pour asseoir son développement. L'implantation d'éoliennes en proximité avec son territoire, en particulier avec des collectivités voisines et partenaires de sa démarche, va à contresens du projet touristique porté par la CCEV, le Pays et ses partenaires et constitue une entrave, voire une menace pour cette dynamique.

A ce titre, compte tenu de la proximité de la gare d'Argy, le train touristique pourrait être particulièrement impacté, tout comme la commune de Pellevoisin qui porte un projet de reconnaissance comme cité mariale par le Vatican.

Par ailleurs, la CCEV construit déjà son propre modèle de développement d'énergies renouvelables. Depuis plusieurs années, certaines communes (Luçay-le-Mâle, Gehée, Vicq-sur-Nahon...) ont créé des réseaux de chaleur pour raccorder certains bâtiments ou quartiers. Nombreuses sont celles qui recourent à la géothermie pour chauffer leurs bâtiments, ou vont s'équiper en panneaux solaires pour alimenter ces derniers.

Particulièrement active en matière de transition énergétique et écologique, dès 2016, la CCEV a été labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte par le Ministère de la transition écologique et solidaire. A ce titre, la CCEV et ses communes membres ont réalisé d'importants travaux de remplacement des vieilles installations d'éclairage public par des LED, de rénovation thermique des bâtiments, de préservation et de valorisation des espaces naturels, etc. En 2018, elle a financé la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'unités de méthanisation sur son territoire. Après avoir aidé à la mise en synergie d'une cinquantaine d'agriculteurs, en 2020, elle est entrée au capital de la société en charge de la construction et de l'exploitation d'un méthaniseur capable de transformer 82 000 tonnes de déchets par an (dont 2 500 tonnes issus des biodéchets produits par les habitants de la CCEV), en 35 000 MWh injectés dans le réseau de GRT Gaz, soit la consommation de 4 000 foyers.

En outre, depuis 2020, elle travaille aux côtés de la commune de Heugnes pour l'émergence d'un parc agrivoltaïque de 50 ha capable de produire 47 MWc soit la consommation de 25 000 habitants.

Au final, grâce à ces deux installations, une grande partie des besoins de la population, entreprises comprises, sont couverts, au travers d'un mix énergétique qui n'intègre pas, pour l'instant, les éoliennes.

Pourtant, la CCEV ne souhaite pas s'arrêter là. Fin 2022, elle a été retenue pour participer à l'opération régionale LifeLet'sGo4Climate qui consiste à mettre en œuvre de nouveaux modes de gouvernance pour une transition énergétique partagée à l'échelle des territoires, associant collectivités locales, citoyens, associations et acteurs socio-économiques, et à faire émerger des collectifs citoyens porteurs de projets de sobriété énergétique ou de développement d'énergie renouvelable, notamment sous la forme de « communautés d'énergie ». Cinq collectifs ont déjà vu le jour et initient des projets en faveur de la transition énergétique.

S'il est certain que le parc éolien de Levroux ne se situe pas sur le territoire de la CCEV, ce dernier en subira malgré tout les nuisances, en particulier paysagères et en termes de biodiversité, alors même que de multiples initiatives se développent sur le territoire en faveur de projets consensuels et partagés.

En outre, les élus rappellent que, conformément à la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, chaque commune a été appelée à identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables. Les élus souhaitent réaffirmer leur souveraineté sur les choix qui ont été faits par leurs homologues de la commune de Levroux pour lesquels le secteur d'implantation du projet de parc éolien ne figure pas parmi les zones identifiées.

Enfin, la Présidente rappelle que par délibération n°DCC2021_12-1, le conseil communautaire du 25 janvier 2021 a réaffirmé son opposition au développement des parcs éoliens sur son territoire. La proximité du projet de Levroux constitue une menace sur le projet de développement porté par la CCEV.

Le bureau communautaire valide les arguments présentés et émet un avis défavorable au projet de parc éolien à Levroux.

Cet avis sera soumis au conseil communautaire du 29 février 2024.

Dossier n°5 : Renouvellement de l'autorisation d'exploiter et extension de la carrière à ciel ouvert de silice globulaire à Selles-sur-Nahon

La Présidente indique qu'une enquête publique pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière à ciel ouvert de silice globulaire aux lieux-dits « La Briquetterie » et « Puits Saint-Genou » sur la commune de Selles-sur-Nahon s'est ouverte le 28 février 2024.

Les surfaces sollicitées sont les suivantes :

- surface sollicitée en renouvellement d'autorisation : 2 ha 56 a 01 ca ;
- surface sollicitée en extension : 01 ha 50 a 96 ca ;
- surface totale sollicitée : 4 ha 06 a 97 ca.

IFB REFRACTORIES est propriétaire des parcelles sollicitées.

La surface faisant l'objet d'extraction est d'environ 2 ha. La durée sollicitée est de 30 ans.

La durée des campagnes d'extraction est d'environ 2 semaines tous les deux ans avec un tonnage moyen annuel de 2 000 t (matériaux utiles) et maximum de 3 000 t (matériaux utiles).

La hauteur maximale totale du front d'exploitation est de 5 m avec une cote minimale de fond de fouille de 141,4 m NGF localement.

Le mode d'exploitation s'effectue avec une pelle mécanique (pas d'utilisation d'explosifs).

Les matériaux extraits sont destinés à l'usine IFB REFRACTORIES de Buzançais où ils sont utilisés pour la fabrication de briques réfractaires (briques résistantes à de hautes températures) avec uniquement ajout de sciure de bois. Les matériaux sont transportés directement à l'usine après extraction. Ils ne sont pas stockés en carrière et n'y subissent aucun traitement.

La commune de Selles-sur-Nahon a émis un avis favorable sur le projet.

Le bureau communautaire émet un avis favorable au projet de d'extension et d'exploitation de la carrière de Selles-sur-Nahon. Cet avis sera soumis au conseil communautaire du 29 février 2024.

Dossier n°7 : Communication sur l'Atlas de la Biodiversité Communale



Le bureau communautaire valide le logo de l'ABC ainsi que le panneau de l'ABC à apposer en entrée de ville des communes concernées.

Dossier n°9 : Gestion du personnel

1) Mutualisation du poste d'agent de prévention des déchets et en charge du suivi de l'atlas de la biodiversité communale

La Présidente propose d'intégrer le suivi de l'atlas de la biodiversité communale dans la fiche de poste de l'agent de prévention des déchets à hauteur de 25 à 30% environ.

Le bureau communautaire approuve cette modification de la fiche de poste de l'agent de prévention des déchets.

3) Titularisation de l'agent d'accueil de la CCEV

Suite à la réussite de l'agent d'accueil au concours de rédacteur territorial, la Présidente propose de titulariser cet agent à ce nouveau grade et de modifier sa fiche de poste en conséquence (assistance de direction, et animation du dispositif Life Let'sGo4Climate)

Le bureau communautaire approuve cette titularisation. Cet avis sera soumis au conseil communautaire du 29 février 2024.

Dossier n°11 : Questions diverses

1) Retour sur le rendez-vous avec le Préfet au sujet de l'abattoir et du financement des ponts

La Présidente indique avoir rencontré le Préfet, aux côtés de M. Gérard SAUGET et de Mme Alice CAILLAT pour évoquer le financement des travaux de l'abattoir ainsi que celui du pont de Villentrois. Le Préfet a été réceptif aux arguments présentés et est conscient des enjeux économiques de l'abattoir. Il tentera autant que possible de faciliter l'instruction de ce dossier par ses services.

2) Diagnostic communal pour l'assainissement

La Présidente rappelle que pour mener à bien l'étude de transfert de la compétence « Assainissement », toutes les communes qui disposent d'un système collectif doivent avoir obligatoirement établi leur schéma directeur. A défaut, elles doivent le réaliser au plus tôt.

3) Constitution d'un groupe d'élus pour les Conversations Carbone

La Présidente rappelle que dans le cadre du LifeLet'sGo4Climate, des conversations carbone sont proposées aux élus municipaux. Les Mairies ont reçu un mail en ce sens. Il faudrait réussir à constituer un groupe de 6 à 8 personnes. La participation à ces 6 ateliers s'inscrit dans démarche personnelle des élus et doit être détachée de leur mandat. L'objectif est de les aider à réduire leur empreinte carbone.

Compte tenu de l'heure avancée, la Présidente propose de surseoir à l'examen des dossiers suivants :

- Dossier n°6 : Gestion de l'aide d'accueil des gens du voyage de Villentrois
- Dossier n°8 : Suites à donner à la convention Petites Villes de Demain
- Dossier n°10 : Mobilier du siège d'Ecueillé
- Questions diverses :
 - . Gestion du gymnase de Valençay
 - . Taux de vacance des logements sociaux de la CCEV
 - . Convention de mise à disposition des barnums de la CCEV
 - . Villages d'avenir
 - . Création d'une régie d'avances de l'OTSI
 - . Mutualisation d'un assistant de prévention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.